

Le projet de Plan National Loup pour les années 2013 à 2017 a été présenté le 5 février par les ministres de l'environnement et de l'agriculture

Plan national loup 2013-2017

Par Gérard Bédarida

Ce plan prend acte de la progression géographique très rapide du loup : +25% par an. Le nombre de zones de présence permanente est passé de 25 à 29 de 2007 à 2011. Le nombre d'attaques indemnisées progresse de manière irrégulière mais continue : + 90% de 2008 à 2011.

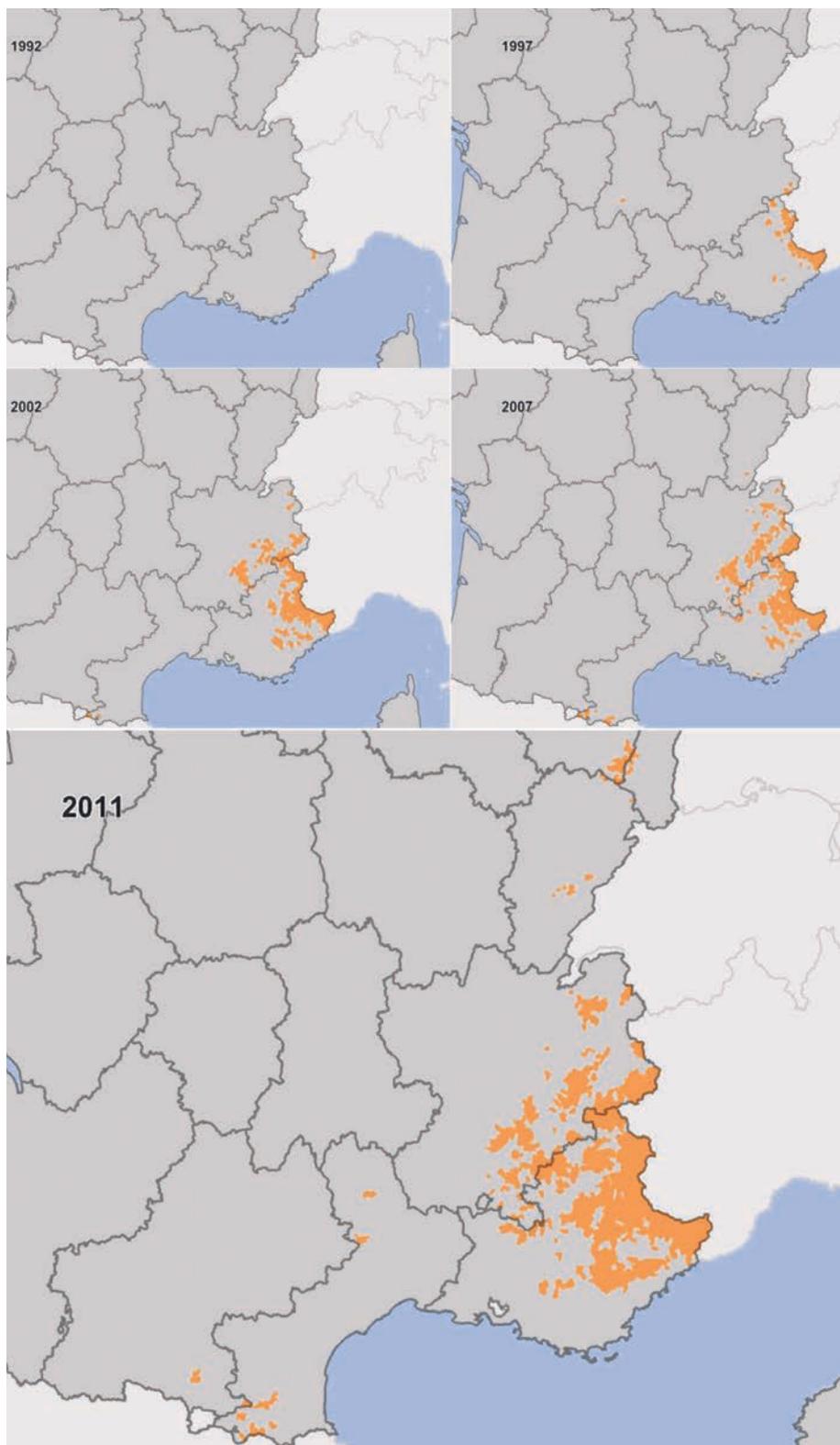
Les objectifs du plan 2008-2012 en matière de conservation du loup ont été tenus. « *L'enjeu réside désormais dans la construction, avec l'ensemble des partenaires, d'une vision commune des moyens de cohabitation entre un prédateur présent sur notre territoire, le loup, et une activité essentielle pour les zones de montagne, l'agro-pastoralisme* ».

Le plan loup 2013-2017 introduit deux nouveaux principes

- Une gestion différenciée pour apporter des réponses localisées en fonction du type d'élevage ou de pastoralisme et en fonction de la pression de prédation exercée par le loup. Sur un même territoire la structure et la composition des meutes installées varie d'une année à l'autre.
- Une graduation de la réponse en fonction de la pression de la prédation (historique des attaques).

4 priorités

- Un suivi biologique plus réactif.
- Une protection des troupeaux contre la prédation qui reste primordiale.
- Un dispositif d'indemnisation des dommages encore affiné.
- Un nouveau protocole d'intervention proportionné aux enjeux.



On notait une présence avérée ou occasionnelle du loup dans 319 communes pour la période 2007-2008 et dans 456 communes pour la période 2010-2011. (Source MEDDE).

8 mesures

- Un suivi de la population de loup conforté et étendu : Le réseau loup sera déployé plus rapidement et aménagé en fonction des nouvelles régions conquises. La formation des agents de l'ONCFS à l'estimation des dégâts sera accentuée. Les suivis hivernaux seront allégés puisque le loup se développe hors des zones enneigées.
- Une mise à jour des estimations d'effectifs de loups plus réactive : retour accéléré des analyses génétiques, modélisation plus rapide.
- Une simplification des mesures de protection, et l'expérimentation de nouvelles méthodes : Simplification des dossiers de mise en place des mesures de protection, recherche d'une sécurisation de l'usage des patous.
- Un dispositif d'indemnisation simplifié : simplification du constat d'attaque.
- Une connaissance de pertes indirectes affinée, pour une meilleure prise en compte dans le cadre des indemnités : étude des avortements, difficultés d'agnelage, prises de poids perturbées, etc.
- La mise en œuvre d'une politique de gestion de la population des loups basée sur un taux de croissance :
- Un nouveau protocole d'intervention gradué, et adapté à la pression locale de prédation : assouplissement des moyens de défense des éleveurs
- Un recours à l'expérimentation (de mesures de protection ou d'intervention) sur des territoires pilotes.

L'emploi de ces termes soigneusement dépassionnés permet difficilement d'apprécier l'évolution de ce nouveau plan national loup.

On peut retenir néanmoins les points suivants.

- Le développement du loup s'est considérablement accéléré, ce qui force à faire évoluer chacune

Sanglier à l'étude...

A l'automne dernier, l'ELO (European Landowner Organization) a publié une étude sur l'explosion démographique du sanglier en Europe. Le titre est toutefois trompeur, car cette étude se focalise principalement sur la situation wallonne et consacre une large partie du rapport à la promotion d'un « *nourrissage dissuasif* » qui dissuade autant qu'il nourrit.

Cette étude détaille certains échecs dus à des interdictions autoritaires et totales d'agraineage. Mais elle omet de rapporter les expériences positives et avérées d'une interdiction ciblée ou d'une limitation de l'agraineage aux seules périodes sensibles. On peut comprendre la nécessité de se défendre face à des attaques qui prennent un caractère idéologique. Il n'en reste pas moins vrai que la sortie de ce type de crise passe nécessairement par un « parler vrai » et la réduction des comportements ambigus.

- des parties vers plus de pragmatisme.
- L'idée d'une régulation de la population de loups progresse incontestablement, mais l'Etat doit également montrer qu'il recherche auparavant toutes les solutions alternatives. L'annonce d'un projet d'étude sur la manière d'éduquer les loups à ne pas attaquer les troupeaux a fait sourire tous les connaisseurs de la faune sauvage, écologistes compris, mais il faut montrer que la frappe n'intervient qu'en dernier ressort !
- Le concept de quota plafonné à quelques tirs exceptionnels de défense ou de prélèvement évolue au profit d'un plan d'équili-

bre entre la croissance d'une population (ou d'une sous-population) et les problèmes qu'elle pose.

- Le rôle des chasseurs dans cette surveillance et cette gestion est confirmé.
- Le développement du loup appelle à simplifier les procédures d'indemnisation mais aussi à alléger les coûts de suivi des populations dès que cela est possible.

Le projet de plan est actuellement en phase de consultation auprès du public. Il sera mis en application avant la montée des troupeaux en estive.

G.B.

Adjudications partielles organisées par l'Office National des Forêts

Les baux de chasse accordés par l'ONF ont la plupart du temps une durée de 6 ou 12 ans. Toutefois, les adjudicataires qui le souhaitent peuvent résilier leur bail lors des échéances triennales.

Pour relouer ces lots domaniaux, l'ONF organise au mois de mars et avril des adjudications partielles. Ces adjudications concernent essentiellement des forêts situées dans la moitié Nord de la France. Elles portent sur 162 lots et 102.000 hectares. Le prélèvement moyen sur ces lots est de l'ordre de 3,5 chevreuils et 3 sangliers aux 100 hectares.

L'analyse du résultat de ces adjudications sera intéressante pour confirmer ou infirmer le tassement des candidatures et des offres des chasseurs observé en 2010.